



**ACTION
PUBLIQUE
2022**

NOTRE STRATÉGIE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Comité interministériel de la transformation publique
29 octobre 2018





SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. DES SERVICES PUBLICS PLUS PROCHES DES USAGERS	9
2. DES DÉMARCHES PLUS SIMPLES ET PLUS ACCESSIBLES	11
3. UNE INTERVENTION PUBLIQUE PLUS CLAIRE ET PLUS PERFORMANTE	15
4. UN ÉTAT QUI SE TRANSFORME LUI-MÊME	17
ANNEXES : PLANS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIELS	23

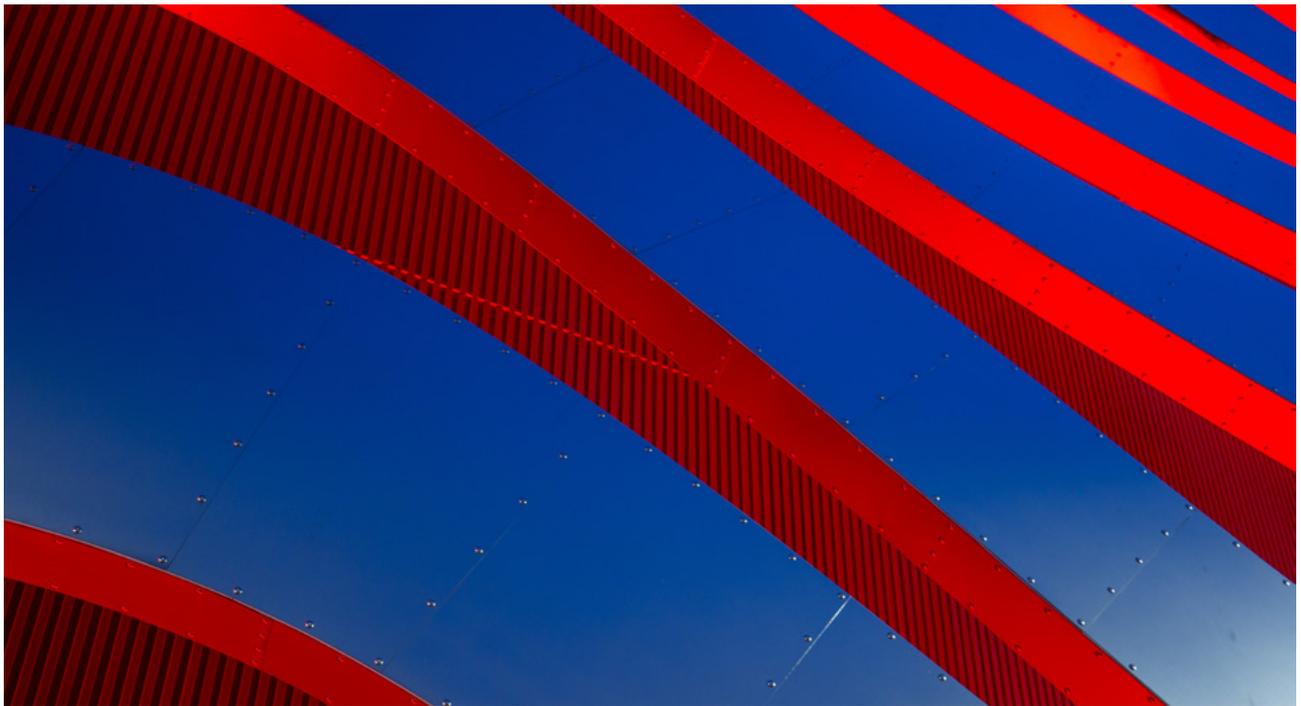


INTRODUCTION

Le premier semestre de l'année 2018 a été marqué par la poursuite de plusieurs chantiers : travaux du Comité Action Publique 2022, premier Comité interministériel de la transformation publique pour engager la réforme du fonctionnement de l'État, ouverture d'une concertation sur la fonction publique, lancement de réformes structurantes dans de grands champs de politiques publiques et élaboration par chaque ministère d'un plan de transformation, rendu public aujourd'hui.

Il s'agit à présent de partager la stratégie pour la transformation de l'action publique 2018- 2022, qui reprend ces différents travaux et en annonce de nouveaux, avec l'ensemble des agents et managers, qui sont les garants de la mise en œuvre et de la réussite des réformes.

Les agents publics partagent des valeurs communes : ils ont un attachement très fort à la notion de service public, font preuve d'un engagement marqué et constant dans la réalisation de leurs missions et accordent une place très importante à la qualité du service rendu aux usagers. Cependant, la succession des réformes de l'État depuis 20 ans les a parfois conduits à perdre de vue le sens de leurs missions. La stratégie présentée ici rappelle l'ambition du Gouvernement en matière de transformation publique en replaçant la satisfaction de l'utilisateur au cœur de son action.



L'AMBITION : LA TRANSFORMATION ICI ET MAINTENANT

Il y a urgence, aujourd'hui, à transformer plus profondément et différemment nos services publics :

► Les **évolutions de notre société** et l'arrivée massive du numérique ont fait évoluer les attentes des citoyens qui souhaitent une plus grande accessibilité et des services plus personnalisés. Le numérique a également un impact sur les **attentes des agents publics eux-mêmes**, parfois surpris par le décalage entre leur expérience d'utilisateurs individuels de nouvelles technologies et la réalité de l'équipement des administrations. La rupture technologique est devenue une **opportunité majeure** à saisir pour des services publics plus **rapides**, plus **accessibles** et plus **personnalisés** : elle permet de décharger les agents des tâches non prioritaires pour qu'ils puissent consacrer plus de temps à ce qui est au cœur de leur métier.

► Les citoyens nourrissent des **attentes parfois ambivalentes** à l'égard de la puissance publique. D'une part, ils jugent les politiques publiques souvent trop peu efficaces et les services publics **pas assez réactifs au regard du niveau de la dépense publique mobilisée pour leur fonctionnement**. D'autre part, ils attendent toujours **plus de soutien et de présence sur le terrain**. Ce décalage laisse penser que la puissance publique n'agit pas toujours au bon endroit, au bon moment, ou de façon adéquate. De manière générale, les usagers n'ont pas assez confiance dans leur administration¹.

► Enfin, les agents publics comme les citoyens montrent de la lassitude face à la **répétition des discours** sur la réforme de l'État : ils mettent en cause les réformes qui reposent seulement sur des réductions de moyens et pèsent sur l'exercice de leur métier au quotidien.

1 - Résultats du baromètre de la confiance pour les usagers : en moyenne 68% des personnes interrogées ont confiance ou plutôt confiance dans l'administration, avec un net décrochage pour quatre événements de vie : perte/recherche d'emploi, handicap, naissance, précarité.

LA VISION :

UN SERVICE PUBLIC RENOUVELÉ POUR LES CITOYENS

45 % des Français perçoivent une dégradation de la qualité des services publics², ce qui alimente un sentiment d'éloignement, voire de désengagement de l'État. Or, le service public demeure un vecteur important de lien social et de soutien à la population. Le Gouvernement s'engage donc à bâtir un nouveau service public autour des objectifs suivants :

- ▶ Un **service public plus performant**, avec des résultats concrets pour les politiques publiques prioritaires pour les Français ;
- ▶ Un **service public plus transparent** qui donne une place centrale à la **qualité de service** et à la **satisfaction des usagers**, et dont les résultats soient régulièrement évalués et **facilement accessibles** ;
- ▶ Un niveau de **dépense publique répondant à l'objectif du Gouvernement (- 3 points de PIB à horizon 2022)** ;
- ▶ Une **fonction publique rendue plus attractive** grâce à une modernisation de l'environnement de travail des agents, une plus grande mobilité public-privé, et une rémunération prenant mieux en compte le mérite individuel et collectif ;
- ▶ Un service public qui démontre sa **capacité à innover**, en déployant des **solutions numériques** tout en accompagnant ceux qui en sont les plus éloignés ;
- ▶ Un service public qui renforce l'attractivité de la France, en favorisant l'activité économique, l'innovation et l'emploi.

NOS ENGAGEMENTS

Afin de garantir cette ambition d'un service public renouvelé, **nous prenons 4 engagements forts sur la mise en œuvre des réformes.**

- ▶ **Redonner du sens et des marges de manœuvre** aux agents pour **renouer la confiance et responsabiliser chacun** ;
- ▶ Donner aux acteurs les moyens de mener les réformes en investissant pour la transformation ;
- ▶ **Faire des économies pour pouvoir investir** sur les champs prioritaires ;
- ▶ **Piloter par les résultats** et les **mesurer grâce à des données transparentes.**

² - Ipsos, février 2017.



DES SERVICES PUBLICS PLUS PROCHES DES USAGERS

ASSOCIER LES CITOYENS

83% des Français considèrent que les responsables politiques et les institutions ne prennent pas suffisamment en compte leurs préoccupations³. Or, les nouvelles technologies permettent aujourd'hui de mieux connaître les attentes des citoyens. Nous nous engageons à tirer parti de ces dispositifs pour **écouter les usagers et construire des politiques publiques répondant à leurs attentes**. Cette démarche a été utilisée lors du Forum de l'action publique, qui a permis aux agents et usagers d'exprimer leur perception du service public. Elle s'incarne par ailleurs au travers des différentes assises organisées (Outre-mer, mobilité) et du lancement de réformes récentes (démarche consultative pour préparer la réforme des retraites, États généraux de l'alimentation, États généraux de la bioéthique).

Au-delà, nous voulons permettre aux citoyens de donner leur avis de façon simple, continue et transparente, pour ajuster la mise en œuvre des politiques publiques. C'est l'objectif du site **Vox usagers** qui leur permettra, dès 2019, de **faire part de leur expérience et de leurs avis, de partager les difficultés rencontrées** et de consulter les réponses apportées par les administrations.

GARANTIR UNE NOUVELLE RELATION DE CONFIANCE

Trop souvent, l'administration sanctionne avant de conseiller, empêche avant de soutenir et de libérer, complexifie avant de simplifier. Avec **la loi pour un État au service d'une société de confiance**, nous nous engageons à instaurer une **relation renouvelée entre l'État et les citoyens,**

entreprises ou associations. Cette loi comporte deux piliers : le premier, « faire confiance », vise à instaurer un droit à l'erreur ; le deuxième « faire simple », vise à alléger les démarches et faciliter les parcours. Pour l'administration, cela implique d'accompagner plutôt que de sanctionner, et de réduire le nombre et la durée des contrôles. Afin de mesurer les changements apportés, nous avons créé un **baromètre de la confiance pour les particuliers et les entreprises**, qui sera mis à jour chaque année pour mesurer les progrès et identifier les attentes. Ces résultats seront rendus publics régulièrement.

RAPPROCHER LES SERVICES PUBLICS

La présence des services publics sur le territoire est une source de cohésion nationale et de réduction des inégalités. Chacun doit pouvoir avoir accès au service public à proximité de chez lui. Afin de répondre à ces besoins, nous nous engageons à **proposer de nouveaux services en s'appuyant sur des accueils communs et mutualisés** notamment dans les territoires où les services publics sont peu accessibles, à travers :

- ▶ **le développement de la polyvalence des agents, notamment dans les grands réseaux de services publics. Une expérimentation pour construire de nouveaux points de contact de proximité** est lancée sur trois territoires pilotes : communauté de communes Cœur du Perche (Orne), Béthune (Pas-de-Calais) et le quartier États-Unis (Grand Lyon) ;
- ▶ Ces nouveaux services publics de proximité seront animés par des agents aux compétences élargies, capables d'accompagner les usagers dans la plupart de leurs démarches administratives usuelles et tireront aussi parti des outils numériques.

3 - CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, janvier 2018

- ▶ l'enrichissement de l'offre de services disponibles dans les Maisons de services au public (MSAP) ;
- ▶ la mise en place des Maisons de santé.

Ils s'inspirent du **dispositif « Carte Blanche »**, démarche d'expérimentation partant du terrain pour **reconstruire un service public davantage tourné vers les usagers**, en dépassant les frontières administratives. Ce dispositif, lancé à Cahors par le Premier ministre, a donné lieu à de premières réalisations concrètes, telles que la mise en place d'agents polyvalents dans les lieux d'accueil, la création d'un service public itinérant et le développement de partage de données entre opérateurs. Il sera déployé dans d'autres territoires pour parvenir à des propositions complémentaires.

CONCENTRER LES EFFORTS LÀ OÙ IL Y EN A LE PLUS BESOIN

Nous devons passer d'une logique d'uniformité à une logique d'équité et investir les moyens du service public là où ils sont les plus nécessaires et les plus attendus pour compenser les inégalités.

C'est pour cela que nous avons :

- ▶ dédoublé les classes de CP et de CE1 en REP et REP+ et mis en place un accompagnement personnalisé adapté aux élèves à la suite des évaluations individuelles en CP, CE1 et 6^{ème} ;
- ▶ déployé la police de sécurité du quotidien ;
- ▶ mobilisé 15 Mds d'euros sur cinq ans pour lutter contre les inégalités sociales, au travers du plan d'investissement compétences (PIC) ;
- ▶ priorisé le soutien aux équipements sportifs pour développer la pratique dans les territoires carencés.

Il nous faut aussi organiser les services de l'État avec plus de modularité, dans le sens d'une plus grande différenciation selon les territoires. C'est le sens de la circulaire relative à l'organisation territoriale des services publics du 24 juillet 2018.

Il nous faut aussi développer la logique contractuelle avec les collectivités territoriales. Certaines régions en font déjà l'expérience (pacte Bretagne).

Enfin, dans le cadre de ses missions, l'Agence nationale de cohésion des territoires apportera appui et expertise aux territoires. Nous voulons être à leurs côtés et les accompagner, en particulier les plus fragiles.





2. DES DÉMARCHES PLUS SIMPLES ET PLUS ACCESSIBLES

SIMPLIFIER ET DÉMATÉRIALISER LES DÉMARCHES

Nous devons tout à la fois **maîtriser notre production de normes et simplifier notre cadre juridique**. Ainsi, toute nouvelle norme réglementaire doit être compensée par la suppression d'au moins deux normes existantes. Alors que dans le passé une centaine de décrets autonomes étaient pris chaque année, seulement 18 normes réglementaires ont été adoptées entre septembre 2017 et septembre 2018, compensées par la suppression de 41 textes. Dans le même esprit, toute création d'une nouvelle commission ou instance consultative ou délibérative devra être accompagnée de la suppression de deux commissions existantes relevant également de ce champ. Le nombre de circulaires publiées a quant à lui été réduit des deux tiers : il est passé de 30 000 à 10 000. Enfin, chaque projet de loi sectoriel doit comporter un volet de mesures de simplification.

L'ensemble des ministères a par ailleurs lancé un plan de dématérialisation de ses démarches administratives, qui a d'ores et déjà permis la simplification des démarches pour les personnes en situation de handicap⁴ et la simplification du code de la construction et de l'habitation.

Enfin, le dispositif **France Expérimentation** vise à simplifier les démarches des entreprises portant des projets innovants en leur proposant de signaler, via une interface numérique unique, les dispositions réglementaires ou législatives qui entravent leur

développement. Ces signalements doivent ensuite permettre à l'État de mettre en place des dérogations à titre expérimental et de simplifier les normes, pour favoriser le développement des entreprises et la croissance. Dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités et du projet de loi PACTE, quatre projets d'expérimentation⁵ ont été lancés.

ACTIVER LE LEVIER NUMÉRIQUE

La révolution numérique modifie en profondeur nos modes de vie. C'est notamment le cas de l'intelligence artificielle (IA), du *big data*, de la robotique ou de la cryptographie avec la *blockchain*. Si cette rupture peut susciter des peurs légitimes (55 % des Français craignent l'impact du numérique sur la protection de leurs données⁶), elle est néanmoins largement adoptée par les Français qui sont 75 % à posséder un smartphone et 66 % à effectuer leurs démarches, notamment administratives, en ligne⁷.

Nous devons nous inscrire dans cette révolution numérique et la profonde mutation des usages qu'elle implique, **pour offrir de nouveaux services aux citoyens tout en diminuant les dépenses de fonctionnement**. Chaque ministère s'est ainsi engagé dans un plan de transformation numérique pour réinventer le métier des agents, les organisations, la relation avec les usagers ou les politiques publiques elles-mêmes. Plusieurs transformations structurelles ont notamment été lancées :

4 - Cf. 113 propositions du rapport « *Plus simple la vie* » de F. Serres et A. Taquet.

5 - Permettre le recrutement de plus de 18 000 agents recenseurs chaque année ; dynamiser la réhabilitation de logements vacants pour faciliter l'insertion en agissant sur le bail à réhabilitation ; préserver la compétitivité française dans la recherche de ressources génétiques dans le monde vivant à usage notamment agro-alimentaire, en supprimant la procédure d'autorisation pesant sur ces recherches ; favoriser les projets d'autoconsommation électrique collective à l'échelle locale, en élargissant le périmètre géographique de l'autoconsommation.

6 - Observatoire Orange des usages du digital, juillet 2018.

7 - Baromètre du numérique, 2017.



- ▶ **La transformation numérique du système de santé**, qui permettra de développer la prévention grâce à l'exploitation des données de santé, d'améliorer l'accès aux soins par la télémédecine, et de simplifier le parcours de soin des usagers.
- ▶ **La transformation numérique de la justice** autour de deux enjeux stratégiques : l'accélération des procédures et un meilleur accès à la justice. Ces leviers viendront transformer le métier des professionnels de la Justice y compris au sein de l'administration pénitentiaire.
- ▶ **La transformation numérique dans les domaines de la citoyenneté et de la sécurité**, à la fois pour dématérialiser des démarches (procuration et plainte en ligne, obtention du casier judiciaire par exemple) mais aussi pour améliorer la prévention et l'efficacité des forces de sécurité sur le terrain.
- ▶ **La transformation numérique au service des familles et des enseignants**, notamment grâce à la mise en place d'une application permettant d'inscrire les enfants au collège en ligne sans

fournir plusieurs fois les mêmes informations, d'un test de positionnement numérique des élèves dès la classe de seconde, d'un outil d'accompagnement et d'entraînement en français et en mathématiques, d'un contrôle continu de plus en plus dématérialisé.

Nous devons également offrir de nouveaux outils, notamment numériques, pour faciliter la vie des agents publics. 85% des salariés français estiment que les technologies numériques peuvent faciliter le travail⁸ : ce sera notamment le cas si elles contribuent à recentrer les agents sur leur cœur de mission, en les déchargeant de certaines tâches répétitives.

Nous devons également faire évoluer les **espaces de travail des agents** afin de les rendre plus collaboratifs, plus dynamiques et innovants, c'est-à-dire adaptés au nouveau modèle managérial moins hiérarchique. C'est grâce à ces leviers que nous répondrons aux aspirations des agents et que nous rendrons la fonction publique plus attractive.

À titre d'illustration, avec le **projet NEO**, le Ministère de l'Intérieur a équipé plus de 100 000 policiers et

8 - Étude TNS Sofres, *L'impact du numérique sur la qualité de vie au travail*, 2016.

gendarmes de terminaux numériques sécurisés et connectés, permettant d'accéder sur le terrain à des fichiers, bases de données, outils d'aide à la décision, applications de gestion des patrouilles, procès-verbaux. De la même façon, des **outils d'intelligence artificielle et de datamining⁹** sont déployés pour les agents des finances publiques, permettant de modéliser des comportements frauduleux, détecter des signes de fraudes éventuelles et renforcer l'efficacité des opérations de contrôle fiscal et de recouvrement. Le **projet « Intelligence Emploi »** de Pôle Emploi a quant à lui pour ambition d'accélérer le retour à l'emploi, en donnant aux conseillers des outils d'intelligence artificielle. Grâce à l'exploitation des données, les besoins d'accompagnement des demandeurs d'emploi sont mieux ciblés, la personnalisation des parcours est renforcée et les besoins de recrutement des entreprises sont mieux identifiés.

Notre ambition est que 100 % des services publics soient accessibles en ligne à horizon 2022.

Cela représentera une vraie simplification au quotidien pour des millions de français, avec en particulier :

- ▶ la dématérialisation des ordonnances chez le médecin, avec une expérimentation en 2019 ;
- ▶ le lancement du Pass culture, application mobile géolocalisée permettant d'accéder aux offres culturelles disponibles, avec un subventionnement pour les jeunes majeurs (expérimenté avant la fin de l'année 2018) ;
- ▶ l'accès simplifié au logement pour les locataires grâce à la mise en place du bail numérique à l'horizon 2020 ;
- ▶ l'inscription en ligne sur les listes électorales généralisée en 2019 ;
- ▶ la mise en place d'un guichet unique intégralement en ligne pour la création d'entreprise en 2021 ;
- ▶ la mise en place d'un code du travail numérique en 2020 ;



9 - Techniques d'extraction de connaissances et d'informations à partir d'un large volume de données.

- ▶ l'accès en ligne des citoyens et entreprises au suivi de leurs affaires en justice et la possibilité de saisine directement en ligne en matière civile à partir de 2019 ;
- ▶ l'extension des possibilités de dépôts de plainte en ligne.

Depuis le 1^{er} juillet, les usagers **peuvent déjà donner leur avis sur les démarches en ligne** (nosdemarches.gouv.fr) et demander l'ajout de nouvelles démarches.

Un **outil de développement rapide de services en ligne** est également disponible pour les administrations. 350 démarches ont déjà été dématérialisées grâce à cet outil, notamment :

- ▶ le dépôt des offres de stage pour les élèves de 3^{ème} dont les collèges sont en REP+ ;
- ▶ les dossiers d'études d'impact environnementales et d'attestation d'accessibilité recevant du public.

Ensuite, avec **FranceConnect**, nous mettons à disposition des citoyens un dispositif informatique

qui permet de s'identifier sur un service public en ligne (impots.gouv.fr, ameli.fr,...), sans avoir à créer un compte spécifique : 6 millions de Français utilisent déjà ce dispositif (+100 % depuis le début de l'année), pour 360 services en ligne. Enfin, la poursuite du **programme « Dites-le-nous une fois »** contribuera à la réduction de la charge administrative, en supprimant à terme toutes les redondances dans les demandes de l'administration.

Le Gouvernement s'engage également à **accompagner et à former les citoyens dans l'appropriation des usages numériques**. 20 % de la population n'utilise pas ou peu Internet et se dit en difficulté ou peu à l'aise face à un écran. Dans le cadre d'une expérimentation, un **Pass numérique** sera remis à toute personne en difficulté face au numérique. Selon le besoin de la personne, le Pass donnera accès à des ateliers de formation encadrés, permettant à chacun de devenir autonome pour mieux accéder à ses droits et effectuer des démarches en ligne.



3. UNE INTERVENTION PUBLIQUE PLUS LISIBLE ET PLUS PERFORMANTE

SE RECENTRER SUR LES PRIORITÉS

Les missions de l'État sont parfois peu lisibles pour les usagers, en raison de l'enchevêtrement des missions ou des doublons de compétences avec les collectivités territoriales et les opérateurs, et pour les agents qui s'interrogent parfois sur le sens des missions.

Nous voulons donc clarifier les missions de l'État : réaffirmer son intervention dans la conception des politiques publiques, le contrôle, l'animation et la coordination et alléger son rôle dans les domaines où interviennent déjà des collectivités ou des opérateurs.

- ▶ Le Ministère de l'Economie et des Finances a par exemple engagé le recentrage de son action de soutien et d'accompagnement des entreprises, via une refonte de son réseau territorial, prenant acte du développement de la compétence de développement économique des régions.
- ▶ Dans le domaine des transports, une stratégie de gestion du réseau routier national non-concédé sera définie à l'automne 2018.
- ▶ Le Ministère des Armées s'est quant à lui résolument engagé dans une démarche d'externalisation des fonctions d'alimentation et d'habillement et une rationalisation des activités de maintien en condition opérationnelle de ses matériels.

ADAPTER LES ADMINISTRATIONS CENTRALES ET RENFORCER LA DÉCONCENTRATION

Pour un État plus efficace, **un mouvement important de déconcentration et de transformation des ministères doit également s'opérer.** En effet, le travail des services sur le terrain reste aujourd'hui entravé par des marges de manœuvre insuffisantes, notamment sur le plan budgétaire et de gestion des ressources humaines : à titre d'exemple, plus de 80 000 pages de circulaires, notes et instructions sont envoyées aux préfetures chaque année¹⁰. **Les administrations centrales doivent se transformer,** en interrogeant en profondeur le périmètre de leurs missions, en réduisant la production normative et en déléguant un maximum de décisions et d'actions au niveau territorial. Leur capacité d'initiative, leur impact sur les politiques publiques et leur rôle central en matière de définition de la stratégie seront ainsi renforcés en parallèle, ce qui constitue une opportunité dans un contexte de limitation de la taille des cabinets ministériels.

SIMPLIFIER LES STRUCTURES ET LES ORGANISATIONS

Nous engageons un **effort de simplification des structures administratives** pour les rendre plus efficaces.

C'est dans cet esprit qu'ont été lancés :

- ▶ le rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi ;
- ▶ la modernisation du réseau des chambres d'agriculture ;

10 - Rapport du Sénat, *les préfetures à l'heure de la réorganisation territoriale de l'État*, 2013.

- ▶ la réforme des chambres de commerce et d'industrie ;
- ▶ la réorganisation des réseaux de l'État à l'étranger pour simplifier les structures et mutualiser les fonctions support ;
- ▶ la mutualisation accrue des fonctions support au ministère de l'intérieur (achat et numérique) ;
- ▶ la réorganisation territoriale des soins et le déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé, afin de décloisonner le système de santé ;
- ▶ le projet de création d'une agence unique de recouvrement de l'ensemble des prélèvements pour simplifier la vie des entreprises ;
- ▶ la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

Nous déploierons au sein de l'État des **méthodes de travail** permettant de **réaliser des économies ambitieuses de fonctionnement, telles que les démarches de revue de processus** qui visent

à mieux répondre aux attentes des usagers, en engageant le minimum de ressources nécessaires et en améliorant les conditions d'exercice du métier des agents. Nous augmenterons le potentiel de ces méthodes, avec les nouvelles technologies telles que **l'intelligence artificielle** et les **RPA (robotic process automation)**, qui permettent d'automatiser les tâches répétitives et à faible valeur ajoutée (traitement de factures, demandes de subventions, etc.), pour que les agents se concentrent sur le service à rendre aux usagers.

Ces priorités claires, et qui assument des choix structurants, par ailleurs servies par des administrations plus efficaces et performantes, concourent à la réalisation de la trajectoire de réduction de la dépense publique de 3 points de PIB et de non remplacement de **50 000 agents publics** d'État d'ici 2022, conformément aux engagements du Président de la République.





4. UN ÉTAT QUI SE TRANSFORME LUI-MÊME

L'État ne pourra pas transformer le service public s'il ne transforme pas ses propres modes de fonctionnement. En effet, les agents sont le moteur de la transformation, mais une grande partie d'entre eux fait état d'une perte de motivation, du fait du manque de marges de manœuvre et de la faible place laissée à la prise d'initiative.

Nous nous engageons à transformer les fondements internes de l'action publique, pour redonner tout son sens au travail des agents. Cela passe notamment par un contrat social renouvelé, un nouveau cadre de gestion publique bâti sur l'autonomie et la responsabilité, une exigence forte de transparence pour rétablir la confiance et un accompagnement pour inscrire les transformations dans la durée avec des outils adaptés.

BÂTIR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL AVEC LES AGENTS

Le cadre actuel de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique pâtit d'une grande rigidité, avec une gestion trop centralisée. Il ne répond donc pas toujours aux aspirations des agents, qui expriment une insatisfaction croissante à l'égard des politiques RH : à titre d'exemple, 57 % considèrent que la gestion des parcours et expériences de carrière n'est peu ou pas adéquate¹¹.

Nous nous engageons à bâtir un nouveau contrat social pour mieux responsabiliser, libérer les marges de manœuvre et transformer les pratiques managériales. Dans cet esprit, nous avons engagé une large concertation avec les organisations syndicales et les employeurs publics, articulée autour de quatre volets :

- ▶ **la rénovation du dialogue social** avec l'évolution en cours de discussion du rôle des commissions administratives paritaires (CAP), et la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- ▶ **l'élargissement du recours au contrat**, en particulier pour les métiers ne présentant pas de spécificités propres au secteur public ;
- ▶ **l'évolution des modes de rémunération**, avec notamment la mise en place de dispositifs d'intéressement permettant de mieux reconnaître le mérite individuel et collectif ;
- ▶ **le renforcement de l'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles**, par la création d'une fonction dédiée au sein de l'État à l'accompagnement des mobilités et des restructurations, appuyé d'un fonds doté de 50 millions d'euros dès 2019.

Cette concertation débouchera sur un projet de loi relatif à la fonction publique qui sera présenté au premier semestre 2019.

Il s'agit aussi pour l'État, dans le cadre de ce nouveau contrat social, d'être un **employeur exemplaire en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations.**

DONNER PLUS D'AUTONOMIE ET DE RESPONSABILITÉ AUX MANAGERS ET AUX AGENTS

Le cadre actuel de gestion publique responsabilise peu les acteurs et limite leur prise d'initiatives. Sur le plan budgétaire, ils pâtissent des ajustements opérés d'une année à l'autre voire en cours d'année,

¹¹ - Acteurs Publics, IPSOS, Baromètre RH de la fonction publique, 2018.

ajustements qui grèvent leur capacité à prendre des engagements sur des résultats pluriannuels. Leur action est trop souvent entravée par des dispositifs de contrôles *a priori*.

Des efforts ont été engagés dès 2018 : la procédure budgétaire a été marquée par un effort sans précédent de sincérisation des budgets, d'abaissement très significatif du taux de mise en réserve des crédits budgétaires et d'absence de taxation transversale en gestion, en rupture avec les pratiques antérieures.

Dans cette logique, nous nous engageons à mettre en place de nouvelles règles de gestion fondées sur la confiance pour libérer des marges de manœuvre. Celles-ci s'articulent autour de quatre axes :

▶ **1^{er} axe : des allègements significatifs pour l'ensemble des gestionnaires, afin de leur donner de nouvelles souplesses :** liberté de recrutement des contractuels dès lors que la rémunération respecte un référentiel, évolution du rôle des commissions administratives paritaires, rémunération au mérite des personnels, boîte à outils d'accompagnement RH adaptable aux spécificités locales, pilotage par la masse salariale avec la suppression des schémas d'emplois, projection pluriannuelle des moyens effective pour tous.

▶ **2^{ème} axe : des allègements spécifiques pour les opérateurs et les administrations de réseaux :** approche contractualisée, qui se traduira par une programmation pluriannuelle, un mandat du gestionnaire articulé sur la durée de la programmation, un rendez-vous annuel au cours duquel le gestionnaire rendra compte de son action et une publication du contenu de ce contrat.

Une nouvelle autonomie sera mise en place pour les gestionnaires publics dans le cadre de cet engagement contractuel, impliquant : le repositionnement du contrôleur budgétaire auprès des gestionnaires comme conseil et contrôleur de gestion, la fongibilité asymétrique des crédits de masse salariale, l'automatisme du report des crédits non employés, la poursuite de la réduction de la mise en réserve avec un meilleur ciblage des crédits visés, la préservation de toute taxation transversale en cours d'année sauf aléas exceptionnels, la suppression des contrôles *a priori*. Cette nouvelle autonomie des

gestionnaires devra aller de pair avec une fonction financière renforcée.

▶ **3^{ème} axe : la mise en place d'un nouveau régime de responsabilité et d'intéressement des gestionnaires :** sur le plan financier, la part de rémunération variable des gestionnaires et cadres dirigeants sera augmentée, elle sera calculée notamment en fonction de critères de bonne gestion financière et l'atteinte de cibles de performance précises et quantifiables, sur le plan managérial, la reconduction ou non dans les fonctions se fera selon les résultats obtenus.

▶ **4^{ème} axe : une réflexion plus large sur la responsabilité financière :** l'ouverture d'une réflexion sur la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) du comptable public devant les juridictions financières est nécessaire pour éviter les sur-contrôles et mieux responsabiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne financière dans l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs. Elle ira de pair avec le nouveau régime de responsabilité et d'intéressement de l'ordonnateur.

Une première avancée a été effectuée avec la révision du décret dit « Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) » qui apporte une première série de réponses concrètes pour les gestionnaires publics, notamment un allègement des contrôles *a priori*, une chaîne de la dépense plus efficace et plus intégrée et une procédure et des documents budgétaires recentrés sur l'essentiel.

C'est également **avec les agents publics que nous pourrons accélérer la simplification de notre cadre de gestion :** le lancement de « France Expérimentation agents » donnera la possibilité à tous les agents publics de signaler les difficultés de gestion auxquelles ils sont confrontés dans leur travail au quotidien, ou encore les obstacles réglementaires qu'ils rencontrent dans la conduite de leurs projets. Les résultats permettront d'identifier des mesures libérant et simplifiant le travail des agents publics et favoriseront ainsi la conduite des projets de transformation.

Cette ambition de confiance doit s'appliquer, au-delà des managers et des agents publics, **aux relations de l'État avec l'ensemble de ses partenaires** et en particulier avec les collectivités territoriales. Nous contractualiserons ainsi avec les départements pour lutter efficacement contre la

pauvreté et signerons avec les régions des pactes dans le cadre du Plan d'investissement compétences (PIC).

DÉVELOPPER LA TRANSPARENCE SUR LA QUALITÉ ET LES RÉSULTATS

Pour améliorer la transparence sur la qualité des services publics, toutes les administrations en relation avec les usagers publieront, à horizon 2020, des indicateurs de résultats et de qualité de service, notamment de satisfaction des usagers, actualisés au moins chaque année. Dès la fin de l'année 2018, une **première vague d'indicateurs de qualité** concernera des services des impôts aux particuliers, des tribunaux de grande instance, des caisses de sécurité sociale, des préfetures, des commissariats et des gendarmeries, ainsi que des consulats. **En 2019, de nouveaux services afficheront leurs résultats** : douanes, DREAL¹², Casier Judiciaire National, panel de collèges et lycées et de MDPH.

Dans ce contexte, nous nous engageons par ailleurs à informer les citoyens de l'avancée des transformations, de façon simple et ouverte à tous, **grâce à une application dédiée** sur lesquels les informations seront disponibles.

TRANSFORMATIONS SUR LE TEMPS LONG

Nous nous engageons à développer les outils et dispositifs pour offrir au plus grand nombre d'agents publics une meilleure formation continue, sur leurs missions actuelles et futures. Cet effort de formation doit s'inscrire dans une réflexion globale autour de la gestion des emplois et compétences, dans un monde où les métiers sont bouleversés par les mutations, notamment numériques. À ce titre, l'**Université de la Transformation Publique**, dédiée à l'accompagnement et à la formation des agents du service public, et en particulier des managers et des chefs de projet directement impliqués dans les réformes, proposera des formations dans des domaines clés : conduite de projet, méthodes

12 - Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement.



tournées vers l'utilisateur, agilité et innovation, numérique, management de la transformation.

Par ailleurs, nous nous **engageons à investir sur le long terme dans la transformation numérique** pour des services publics plus performants. Avec le **Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)**, l'État s'est ainsi doté d'un dispositif d'une ampleur inédite (700 millions d'euros sur 5 ans) pour investir à long terme dans la transformation et les nouvelles technologies. Le FTAP a vocation à financer des réformes prometteuses, portant des objectifs d'amélioration de l'efficacité du service public. Parmi les initiatives retenues à l'occasion du premier appel à projets :

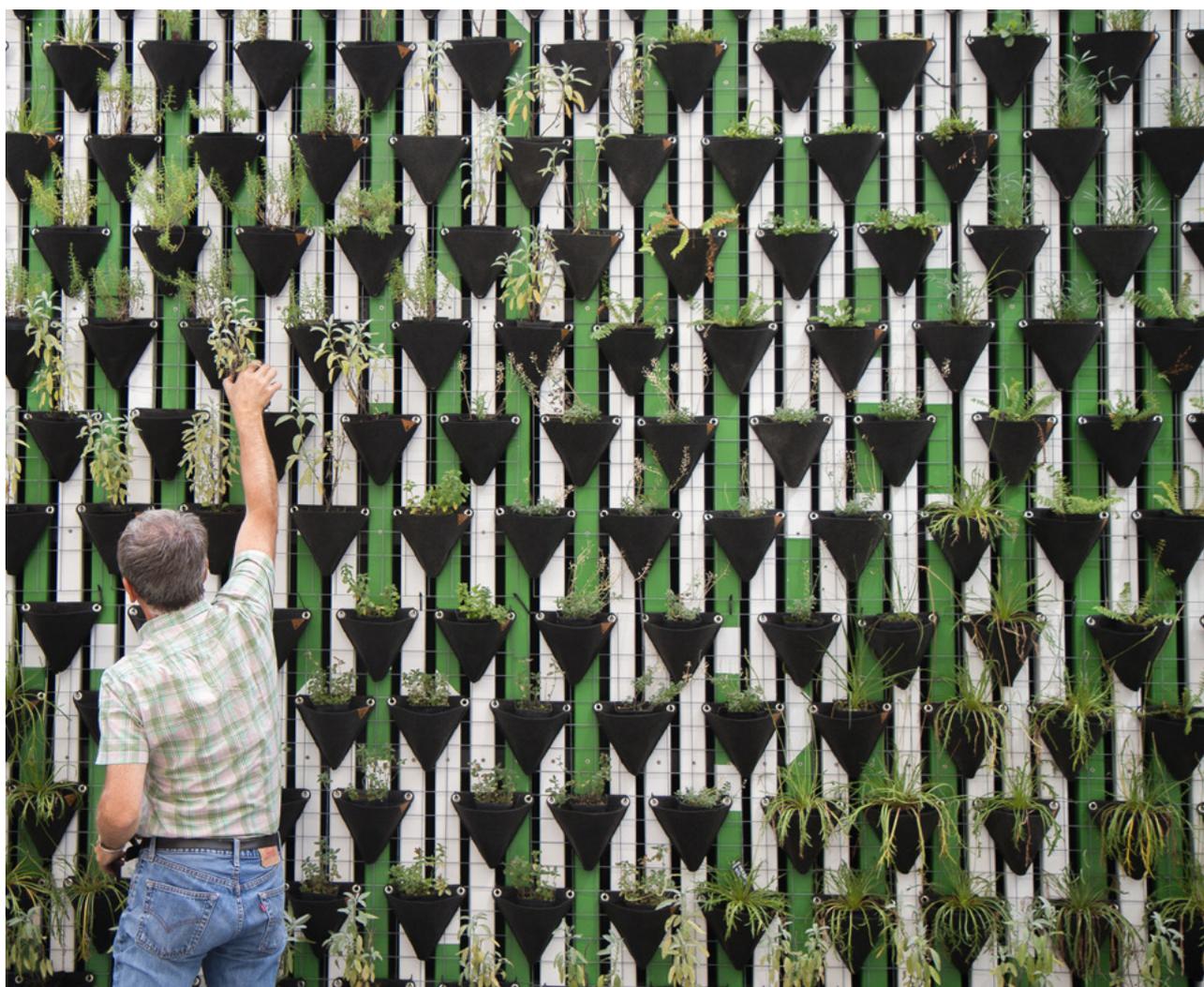
- ▶ le projet du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et du ministère du Travail vise à mettre à disposition des jeunes des informations plus fines sur l'insertion professionnelle pour le choix de leur orientation ;

- ▶ le projet « France Cloud » accélère la mise à disposition des services numériques innovants et réduit les coûts d'hébergements et de développement du SI de l'État ;

- ▶ le *Health Data Hub* a pour objet de valoriser des données pour la recherche et l'amélioration de l'efficacité du système de santé.

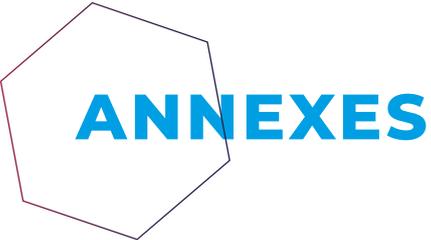
Par ailleurs, l'investissement dans la transformation numérique a été renforcé avec la mobilisation d'une enveloppe dédiée dans le cadre du programme d'investissement d'avenir.

Enfin, nous nous engageons à **généraliser un état d'esprit d'innovation** au sein de l'administration. Les initiatives territoriales ou ministérielles (par exemple la mise en place, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, d'une agence européenne pour l'innovation de rupture) doivent être valorisées et poursuivies. Le développement des tiers lieux et



l'ouverture d'un espace dédié à l'innovation, à la formation et à l'accélération des transformations sont des éléments essentiels pour faire connaître et multiplier les initiatives et projets innovants qui sont déjà nombreux. Le « Défi Carte Blanche » est un appel à projets à destination de tous les agents publics, visant à leur donner les moyens nécessaires pour innover dans leur façon de mettre en œuvre les politiques publiques. Les « startup d'État » permettent à des agents publics ou citoyens porteurs de projets numériques innovants de construire et déployer une solution.

Ce sont ces engagements fondamentaux que nous devons mettre en œuvre et qui permettront la réussite des grandes réformes dans les différents champs de politiques publiques, formalisés au sein des plans de transformation ministériels. Ces plans présentent les projets dans lesquels s'engagent les ministères. L'ensemble des transformations engagées feront l'objet d'un suivi commun régulier, afin de s'assurer de leur bonne exécution, grâce à la mise en place d'une gouvernance à haut niveau. L'avancement et les résultats des réformes seront publiés en ligne et rendus accessibles à travers une application dédiée.



ANNEXES

PLANS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIELS

1. TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
2. JUSTICE
3. EUROPE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES
4. ARMÉES
5. SOLIDARITÉS ET SANTÉ
6. ÉCONOMIE ET FINANCES
7. TRAVAIL
8. ÉDUCATION NATIONALE ET JEUNESSE
9. ACTION ET COMPTES PUBLICS
10. INTÉRIEUR
11. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION
12. COHÉSION DES TERRITOIRES ET RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
13. OUTRE-MER
14. CULTURE
15. AGRICULTURE ET ALIMENTATION
16. SPORTS
17. TRANSPORTS
18. ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
19. HANDICAP
20. NUMÉRIQUE

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT ET SES MESURES CONCRÈTES POUR LES FRANÇAIS

- ▶ Suivre la mise en place des mesures de solidarité climatique : prime à la conversion des véhicules et bonus aux véhicules électriques ; chèque énergie ; prime pour le remplacement des chaudières fioul
- ▶ Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments en simplifiant l'éco-Prêt à taux zéro (projet de loi de finances 2019) et en transformant le crédit d'impôt transition énergétique en prime pour les ménages modestes (projet de loi de finances 2020)
- ▶ Finaliser le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique
- ▶ Accompagner la mise en place de la loi d'orientation des mobilités, notamment au travers du plan vélo

DÉPLOYER LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE)

- ▶ Préparer le projet de loi et les décrets d'application
- ▶ Accompagner l'arrêt des centrales à charbon d'ici 2022
- ▶ Proposer une stratégie nucléaire et ses conséquences sur EDF et Orano
- ▶ Définir le calendrier des appels d'offres pour les énergies renouvelables durant le quinquennat, notamment concernant l'éolien offshore

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN BIODIVERSITÉ ET AMÉLIORER LA GESTION DE L'EAU

- ▶ Participer au verdissement de la politique agricole commune - PAC
- ▶ Adopter la stratégie de lutte contre la déforestation importée et porter sa déclinaison à l'échelle européenne
- ▶ Elaborer la méthode et mettre en œuvre les dispositifs de lutte contre l'artificialisation des sols
- ▶ Finaliser et mettre en œuvre le plan chasse
- ▶ Assurer le suivi de la réintroduction des ours dans les Pyrénées
- ▶ Mettre en œuvre les conclusions de la première séquence des assises de l'eau sur l'investissement dans les réseaux et mener la 2^{ème} séquence (« économiser, protéger et partager la ressource en eau »)
- ▶ Mettre en œuvre la fusion entre l'Agence française pour la biodiversité et l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage
- ▶ Préparer la décision sur la montagne d'or en Guyane

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- ▶ Mettre en œuvre la feuille de route pour l'économie circulaire
- ▶ Porter au niveau européen des normes ambitieuses de réduction des plastiques à usage unique

SANTÉ-ENVIRONNEMENT

- ▶ Mettre en œuvre les feuilles de route qualité de l'air avec les collectivités
- ▶ Mettre en œuvre le plan de réduction des produits phytosanitaires (y compris sortie du glyphosate)
- ▶ Poursuivre la réforme des mécanismes d'évaluation des substances et produits chimiques au niveau européen
- ▶ Négocier une stratégie européenne sur les perturbateurs endocriniens

RÉFORMER LE MINISTÈRE

- ▶ Réformer l'administration territoriale, adapter les administrations centrales, déconcentrer et s'adapter aux enjeux du numérique.

JUSTICE

MENER À BIEN LA RÉFORME DE LA CONSTITUTION

- ▶ Porter le texte constitutionnel devant le Parlement et coordonner la rédaction des lois organiques qui en découleront

FAIRE VOTER LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION ET DE RÉFORME DE LA JUSTICE ET PRENDRE SANS DÉLAI LES TEXTES D'APPLICATION

METTRE EN ŒUVRE LA NOUVELLE POLITIQUE DE PEINES ET LE PLAN PÉNITENTIAIRE AVEC 3 OBJECTIFS : LUTTER CONTRE LA RÉCIDIVE, METTRE UN TERME À LA SURPOPULATION CARCÉRALE, PRÉSERVER LA DIGNITÉ DES DÉTENUS

- ▶ Porter la réforme législative dans le projet de loi de programmation et de réforme de la justice
- ▶ Déterminer la cartographie et la typologie exactes des projets immobiliers à achever ou conduire, en lien avec les élus locaux
- ▶ Mettre en place l'Agence du travail d'intérêt général (TIG) et du travail pénitentiaire
- ▶ Mettre en place le droit de vote des détenus
- ▶ Recruter les effectifs nécessaires

CONDUIRE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES MÉTIERS DE LA JUSTICE

- ▶ Achever la remise à niveau du matériel et des réseaux
- ▶ Ouvrir au public le portail du justiciable
- ▶ Achever la dématérialisation de la délivrance du casier judiciaire B3
- ▶ Conduire le déploiement de Portalis (procédures civiles)
- ▶ Conduire la dématérialisation de la procédure pénale
- ▶ Dématérialiser et sécuriser la délivrance de l'aide juridictionnelle
- ▶ Concevoir et expérimenter le portail de détention
- ▶ Accompagner les professionnels utilisateurs dans le changement

EUROPE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES

METTRE EN ŒUVRE ACTIVEMENT LA NOUVELLE POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

- ▶ Veiller au respect des orientations géographiques, sectorielles et d'équilibre bilatéral/multilatéral arrêtées au comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2018
- ▶ Participer activement à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'APD, en particulier en réunissant le conseil d'orientation stratégique sur une base au minimum annuelle
- ▶ Préparer un projet de loi de programmation de l'APD à adopter courant 2019

POURSUIVRE L'INVESTISSEMENT DANS LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

- ▶ Mener à bien la réforme du dispositif de soutien aux entreprises exportatrices (mise en place des guichets uniques en régions, dévolutions aux chambres de commerce à l'étranger, réforme des financements exports)
- ▶ Participer activement, en collaboration avec le ministère de l'économie et des finances, au dispositif de suivi « grands contrats » civils (une vingtaine au maximum)
- ▶ Animer les travaux du Comité interministériel du tourisme en vue de parvenir à des décisions concrètes lors des réunions semestrielles présidées par le Premier ministre, et ensuite assurer un suivi étroit de leur mise en œuvre

SUR LES URGENCES HORS CRISES DE SÉCURITÉ, NOTAMMENT LES MIGRATIONS, CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE RÉPONSE EUROPÉENNE EFFICACE

- ▶ Promouvoir une approche rigoureuse et juste face au défi migratoire, en mettant en œuvre les décisions des Conseils européens
- ▶ Favoriser l'autonomie européenne, en particulier dans les domaines économique et stratégique, notamment en impulsant de nouveaux partenariats industriels
- ▶ Poursuivre la mise en œuvre de l'accord de Paris, en mobilisant les signataires et en contribuant à la réussite des trois grandes initiatives (énergies renouvelables en Afrique, Alliance solaire, CREW)

PILOTER LA RÉFORME DES RÉSEAUX DE L'ÉTAT À L'ÉTRANGER

- ▶ Présenter d'ici la fin de l'année 2018 le projet de contrat de transformation des réseaux à l'étranger
- ▶ Veiller à sa bonne exécution annuelle pour atteindre les objectifs fixés, notamment la cible de -10 % de masse salariale sur le périmètre État et opérateurs sous plafond

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- ▶ Expérimenter la dématérialisation de l'état-civil des Français nés à l'étranger (établissement/exploitation des actes d'état civil)
- ▶ Mettre en œuvre le portail France-Visas

ANIMER LES CONSULTATION CITOYENNES SUR L'EUROPE

RÉUSSIR LES NÉGOCIATIONS EUROPÉENNES

- ▶ BREXIT
- ▶ Adopter le cadre financier pluriannuel post 2020
- ▶ Veiller à la mise en œuvre du discours de la Sorbonne

ARMÉES

POURSUIVRE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE

- ▶ Contribuer à la réflexion sur l'architecture européenne de sécurité et de défense
- ▶ Mettre en œuvre l'Initiative européenne d'intervention (IEI) et la Coopération structurée permanente (CSP)
- ▶ Déployer une stratégie spatiale de défense au niveau national et dans le cadre européen

METTRE EN ŒUVRE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2019-2025

- ▶ Publier les décrets d'application
- ▶ Adapter les effectifs selon les priorités définies
- ▶ Tenir les jalons des programmes d'équipement structurants
- ▶ Déployer l'intégralité des mesures du plan Familles

ÉLABORER LES PARTENARIATS INDUSTRIELS FRANCO-ALLEMANDS RELATIFS AUX GRANDES CAPACITÉS MILITAIRES

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE (MCO)

- ▶ Poursuivre la réforme engagée du MCO aéronautique
- ▶ Mettre en œuvre la réforme du MCO terrestre
- ▶ Conduire une revue du MCO naval

CONTRIBUER À LA DÉFINITION ET AU SUCCÈS DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

- ▶ Favoriser le recrutement et la formation de l'encadrement du SNU
- ▶ Préparer la contribution du ministère à la phase 2

MODERNISER LE MINISTÈRE

- ▶ Conduire la réforme de la DGA
- ▶ Adapter et moderniser le système RH du ministère
- ▶ Déployer le nouveau logiciel de paiement des soldes en remplacement du système LOUVOIS
- ▶ Réformer le dispositif de soutien territorial des armées, en particulier dans le domaine de l'administration
- ▶ Poursuivre les évolutions dans les domaines de l'habillement et de l'alimentation

SOLIDARITÉS ET SANTÉ

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

- ▶ Mettre en œuvre le plan Priorité Prévention, dont la vaccination obligatoire
- ▶ Mieux inciter à la qualité, notamment par l'évolution des tarifications et rémunérations
- ▶ Favoriser l'accélération du virage numérique
- ▶ Restructurer l'organisation territoriale des soins, déployer les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les assistants médicaux
- ▶ Adapter les formations et les ressources humaines

METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DU 100% SANTÉ

- ▶ Assurer la mobilisation des professionnels et des assureurs complémentaires tout au long du projet
- ▶ Réformer l'aide à la complémentaire santé

PROTÉGER LES FRANÇAIS CONTRE LE RISQUE DÉPENDANCE

- ▶ Mener la concertation d'ici début 2019 et préparer le projet de loi

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

- ▶ Déployer la stratégie de lutte contre la pauvreté et notamment la contractualisation avec les départements
- ▶ Mener la concertation et les travaux techniques sur la réforme des prestations

RENFORCER LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- ▶ Lancer d'ici novembre 2018 la stratégie de protection de l'enfance puis assurer son déploiement

RÉVISER LA LOI BIOÉTHIQUE

- ▶ Préparer le projet de loi et le débat parlementaire

RÉFORMER LE SYSTÈME DES RETRAITES

- ▶ Faire un point d'étape avec les partenaires sociaux en octobre 2018
- ▶ Mener la deuxième phase de la concertation
- ▶ Préparer le projet de loi

RÉFORMER LE MINISTÈRE

- ▶ Réformer l'administration territoriale, adapter les administrations centrales et déconcentrer

ÉCONOMIE ET FINANCES

FAIRE VOTER LE PROJET DE LOI RELATIVE À LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES (PACTE) ET PRENDRE LES TEXTES D'APPLICATION

- ▶ Assurer le vote de la loi PACTE au Parlement et prendre sans délai les textes d'application, en particulier sur le registre des entreprises, le droit des suretés, la sécurité économique, l'attractivité
- ▶ Développer la participation et l'intéressement
- ▶ Réformer l'épargne retraite et développer le capital risque

GÉRER ACTIVEMENT LES PARTICIPATIONS PUBLIQUES

- ▶ Mettre en œuvre les cessions prévues par PACTE (ADP, FDJ, Engie)
- ▶ Finaliser le rapprochement entre la Caisse des dépôts (CDC) et La Poste
- ▶ Contribuer à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
- ▶ Veiller à la bonne mise en œuvre de la réforme de la SNCF

PORTER LA STRATÉGIE DE LA FRANCE DANS L'AGENDA EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

- ▶ Défendre à l'Eurogroupe notre stratégie de finances publique et de réformes structurelles
- ▶ Viser un accord fin 2018 sur une feuille de route pour la zone euro
- ▶ Viser un accord d'ici le printemps 2019 sur la fiscalité du numérique
- ▶ Préparer la présidence française du G7 en 2019
- ▶ Promouvoir les discussions multilatérales en matière commerciale
- ▶ Contribuer à l'agenda de la nouvelle Commission en matière de services financiers, industrie et innovation

FAIRE VIVRE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET LA POLITIQUE D'INNOVATION

- ▶ Formuler des propositions pour renforcer la compétitivité de l'industrie française, y compris dans son volet international
- ▶ Signer des contrats de filière ambitieux dans chacun des 16 Comités stratégiques de filière du Conseil National de l'Industrie
- ▶ Mettre en œuvre le plan pour l'industrie du futur, la digitalisation et la montée en gamme des entreprises industrielles
- ▶ Piloter l'initiative « territoires d'industrie »
- ▶ Définir au sein du Conseil de l'innovation une politique d'innovation cohérente et ambitieuse et veiller au bon fonctionnement du fonds pour l'industrie et l'innovation (grands défis d'innovation et le plan *deep tech*)

RÉFORMER LES AIDES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

- ▶ Mettre en œuvre la réforme des Chambres de commerce et d'industrie (CCI)
- ▶ Lancer la réforme des Centres Techniques Industriels (CTI)
- ▶ Mettre en œuvre la réforme des pôles de compétitivité
- ▶ Supprimer les niches fiscales et les dispositifs budgétaires inefficaces

RÉFORMER LE MINISTÈRE

- ▶ Réformer les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la Direction générale des entreprises (DGE)
- ▶ Réformer la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)
- ▶ Adapter les réseaux à l'étranger
- ▶ Déconcentrer

TRAVAIL

METTRE EN ŒUVRE LES ORDONNANCES TRAVAIL POUR PRIVILÉGIER LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

- ▶ Réduire le nombre de branches en utilisant les instruments légaux et en mettant en place les instruments adaptés
- ▶ Accompagner les entreprises, les branches et les salariés dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions des ordonnances travail, réussir la révolution culturelle du droit du travail

TRANSFORMER L'ASSURANCE CHÔMAGE

- ▶ Mettre en œuvre la remise à plat de la réglementation d'assurance chômage en élaborant les textes nécessaires (réglementaires et le cas échéant législatifs)
- ▶ Mettre en œuvre l'élargissement de l'assurance chômage aux démissionnaires et créer un droit à indemnisation chômage pour les travailleurs indépendants

MODERNISER LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

- ▶ Initier et accompagner le rapprochement entre Cap emploi et Pôle emploi et transformer l'offre de services en direction des personnes handicapées, en intégrant l'ensemble des opérateurs
- ▶ Mettre en œuvre des expérimentations de rapprochement et fusion éventuelle de missions locales avec Pôle emploi et engager le travail sur le patrimoine commun
- ▶ Piloter et structurer les missions locales à l'horizon 2022 (nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs)
- ▶ Mettre en œuvre la convention tripartite État / Unédic / Pôle emploi 2019/2022
- ▶ Refonder l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) pour lui permettre d'assurer de manière soutenable ses missions

TRANSFORMER L'APPRENTISSAGE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR INVESTIR MASSIVEMENT DANS LES COMPÉTENCES CORRESPONDANT AUX BESOINS DES ENTREPRISES

- ▶ Transformer l'apprentissage
- ▶ Transformer la formation professionnelle
- ▶ Plan d'investissement compétences (PIC) : négocier et finaliser les pactes régionaux
- ▶ PIC : lancer la prépa apprentissage
- ▶ PIC : lancer et assurer l'exécution des appels à projets nationaux
- ▶ PIC : suivre l'exécution du plan et des formations

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LE TRAVAIL ET L'INSERTION DANS L'EMPLOI

- ▶ Déployer les emplois francs
- ▶ Mettre en œuvre l'accompagnement spécifique issu du plan pauvreté

TRANSFORMER LA SANTÉ AU TRAVAIL

- ▶ Accompagner et mettre en œuvre la réforme de la santé au travail pour améliorer l'offre de soins, notamment en direction des PME-TPE

LUTTER CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL ET LES FORMES DE DÉTACHEMENT IRRÉGULIÈRES

- ▶ Mettre en œuvre une nouvelle stratégie de lutte contre le travail illégal (LTI)
- ▶ Mettre en œuvre les mesures sur le détachement et augmenter les contrôles

RÉALISER L'ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

RÉFORMER LE MINISTÈRE

- ▶ Mieux organiser l'inspection du travail
- ▶ Réformer l'administration territoriale, adapter les administrations centrales et déconcentrées (DIRECCTE)

ÉDUCATION NATIONALE ET JEUNESSE

MAÎTRISER LES FONDAMENTAUX : LIRE, ÉCRIRE, COMPTER, ET RESPECTER AUTRUI

- ▶ Dédoubler les classes de CP et CE1 en REP et REP + à la rentrée 2019
- ▶ Interdire le téléphone portable au collège dès la rentrée 2018
- ▶ Abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans dès la rentrée 2019
- ▶ Déployer le dispositif « Devoirs faits »,
- ▶ Enrichir l'offre pédagogique au collège

METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DU LYCÉE ET DU BAC

- ▶ Préparer la suppression des filières (1^{ère} évolutions de la 2^{nde} en 2018-19, Nouveaux programmes 2^{nde} et 1^{ère} rentrée 2019, Terminale rentrée 2020)
- ▶ Introduction d'une part de contrôle continu dans le baccalauréat
- ▶ Réforme de l'orientation (partage des compétences avec les régions, en 2^{nde} : 54h de découverte des secteurs professionnels et des formations supérieures, 2 professeurs principaux en terminale, stage d'observation en milieu professionnel de 5 jours en 3^{ème})

METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

- ▶ Mettre en place une nouvelle génération de campus des métiers et qualifications avec les régions, 3 campus par région d'ici 2022
- ▶ A partir de la rentrée 2019, les enseignements de 2^{nde} professionnelle organisés par « famille de métiers »
- ▶ Ouverture d'une formation par l'apprentissage dans chaque lycée professionnel
- ▶ Nouveaux diplômes pour tenir compte des mutations économiques, transition énergétique et révolution numérique, transformation des filières fragiles et insérant peu

MIEUX ÉVALUER LE SYSTÈME SCOLAIRE

- ▶ CP, CE1 et 6^{ème} : procéder à des évaluations individuelles systématiques, standardisées et nationales ; procéder à des tests de positionnement en classe de 2^{nde}
- ▶ Mettre en place un accompagnement personnalisé adapté aux élèves
- ▶ Créer une instance d'évaluation des établissements
- ▶ Favoriser la convergence des diplômes et des échanges au niveau européen

INCARNER LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE DE L'ENGAGEMENT ET DESSINER LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

RÉORGANISER L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET CENTRALE

- ▶ Placer les académies au périmètre des régions au 1^{er} janvier 2020
- ▶ Déconcentrer et renforcer la gestion de proximité
- ▶ Rapprocher les Centres d'information et d'orientation (CIO) des établissements
- ▶ Réformer l'administration centrale

MODERNISER LA GESTION DES RH, DIVERSIFIER LE RECRUTEMENT

- ▶ Amélioration du remplacement et recours à la deuxième heure supplémentaire
- ▶ Meilleure conciliation de la formation continue avec le temps scolaire
- ▶ Développement du recrutement des postes à profil
- ▶ Gestion RH de proximité en établissements à l'échelle infra-départementale
- ▶ Augmentation du recrutement en seconde carrière avec reconstruction de parcours

ACTION ET COMPTES PUBLICS

MODERNISER LE RECOUVREMENT DE L'IMPÔT ET SON CONTRÔLE

- ▶ Réussir la réforme du Prélèvement à la source (PAS)
- ▶ Aller vers une agence unique de recouvrement des prélèvements sur les entreprises
- ▶ Améliorer le ciblage du contrôle notamment par le recours à l'Intelligence Artificielle et le datamining
- ▶ Supprimer les petites taxes
- ▶ Elaborer un contrat de transformation avec la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) d'ici la fin 2018

METTRE EN ŒUVRE LA LOI ESSOC

- ▶ Prendre les textes d'application d'ici fin 2018
- ▶ Assurer la mise en œuvre des expérimentations autour de 4 chantiers prioritaires : « relation de confiance » entre l'administration et les citoyens ; mise en place de référent unique dans les services publics ; limitation de la durée des contrôles dans les TPE/PME ; élargissement des horaires d'ouverture des services publics
- ▶ Mettre en place des indicateurs mesurant les résultats des services publics

PRÉPARER LE BREXIT

RÉFORMER LA FONCTION PUBLIQUE

- ▶ Simplifier et rendre plus efficace le dialogue social
- ▶ Revoir la structuration de la rémunération pour une plus forte individualisation
- ▶ Etendre le recours aux contractuels
- ▶ Accompagner la restructuration des services publics par des outils de gestion et des aides à la transformation
- ▶ Appliquer les 35 heures dans la fonction publique, notamment dans la fonction publique territoriale (hors sujétions spécifiques liées à la nature des missions)

RÉORGANISER LES RÉSEAUX TERRITORIAUX DU MINISTÈRE

DÉPLOYER UNE NOUVELLE GESTION PUBLIQUE

- ▶ Moderniser la procédure budgétaire dans le cadre de la réforme constitutionnelle
- ▶ Définir et mettre en œuvre une nouvelle politique immobilière
- ▶ Moderniser les cadres de gestion et responsabiliser les gestionnaires
- ▶ Supprimer le numéraire dans le réseau de la DGFIP
- ▶ Expérimenter l'agence comptable dans les collectivités territoriales
- ▶ Expérimenter le compte financier unique dans les collectivités territoriales

SUIVI DES RÉFORMES AP22 DANS LES MINISTÈRES

- ▶ Assurer via la direction interministérielle de la transformation publique la supervision globale du programme AP 22
- ▶ Négocier avec les ministères concernés les Contrats de transformation

INTÉRIEUR

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LE TERRORISME

- ▶ Mettre en œuvre les outils de la loi Sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme du 30 octobre 2017
- ▶ Déployer le plan d'action contre le terrorisme présenté le 13 juillet 2018

FAIRE RECULER L'INSÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

- ▶ Assurer le déploiement de la police de sécurité du quotidien, dans toutes ses composantes (renforcement de la présence policière, lutte contre les incivilités, lutte contre l'économie souterraine et la criminalité organisée)
- ▶ Porter, avec la Garde des Sceaux, la réforme de la procédure pénale
- ▶ Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'économie souterraine et la criminalité organisée
- ▶ Concentrer policiers et gendarmes sur leurs missions opérationnelles par une politique de substitution par des personnels administratifs ou techniques
- ▶ Mettre en œuvre les décisions du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE MIGRATOIRE MAÎTRISÉE ET ÉQUILBRÉE

- ▶ Réduire à 6 mois en moyenne le délai d'instruction des demandes d'asile
- ▶ Renforcer l'effectivité des décisions d'éloignement
- ▶ Doubler les heures d'apprentissage du français pour les primo-arrivants et favoriser leur insertion professionnelle
- ▶ Prendre part, avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, aux travaux communautaires et aux dialogues migratoires avec les pays d'origine et de transit
- ▶ Maintenir un haut niveau d'engagement dans le contrôle aux frontières, la lutte contre les filières et la gestion des secteurs de regroupement

ANCRER L'ISLAM DE FRANCE DANS LA RÉPUBLIQUE

- ▶ Renforcer la gouvernance des associations culturelles et l'encadrement des financements étrangers
- ▶ Conduire le dialogue avec les cultes

RÉFORMER LE MINISTÈRE

- ▶ Intégrer la fonction achats
- ▶ Créer une direction du numérique dotée d'une capacité transverse d'arbitrage et de pilotage financier
- ▶ Alléger les échelons centraux (cabinets, états-majors) en déconcentrant les décisions de gestion
- ▶ Tirer les conséquences des audits déclenchés à l'été 2018 en renforçant le rôle du Secrétariat général dans le pilotage budgétaire et les décisions impactant la masse salariale

RÉFORMER L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

- ▶ Faire évoluer l'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés de l'État dans une logique de déconcentration, de modularité et de mutualisation

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

FINALISER LA RÉFORME DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- ▶ Procéder à un retour d'expérience sur la mise en œuvre de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) et ParcoursSup, adapter la procédure d'accompagnement
- ▶ Mettre en œuvre le plan Etudiant, utiliser la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- ▶ Adapter l'offre de formation, particulièrement dans les filières en tension

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : PRÉPARER UNE DEUXIÈME ÉTAPE

- ▶ Refonder les formations de Santé
- ▶ Mettre en œuvre la nouvelle licence (notamment, Licence en deux ans, Parcours « Oui si »)
- ▶ Gouvernance : renforcer l'articulation des acteurs (mise en œuvre de l'article 52 de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) sur les regroupements)
- ▶ Permettre aux opérateurs d'accroître leurs ressources propres
- ▶ Réfléchir à une « aide globale d'autonomie » à l'étudiant

CONSTRUIRE UNE EUROPE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- ▶ Préparer le futur programme cadre « Horizon Europe »
- ▶ Augmenter le taux de retour sur les financements européens
- ▶ S'appuyer sur les Initiatives d'excellence et les Initiatives Science Innovation Territoire Économie (IDEX/ISITE) pour construire les « universités européennes » et dynamiser le programme Erasmus
- ▶ Mettre en place l'agence européenne pour l'innovation de rupture

AMBITION, AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ POUR LES GRANDS OPÉRATEURS

- ▶ Coordonner des feuilles de route pour les grands opérateurs de recherche (CEA, CNRS, INRIA, INRA, INSERM, IFREMER...) et pour l'Agence nationale de la recherche (ANR)
- ▶ Rénover le dialogue contractuel (contrat de site, programmation pluriannuelle...)
- ▶ Simplifier le pilotage, renforcer l'autonomie (tutelle des Unités mixtes de recherche (UMR), gestion)
- ▶ Piloter stratégiquement par les organismes nationaux, de grands plans sur les problématiques sociétales (*Make Our Planet Great Again* - MOPGA, France médecine génomique, alternatives aux glyphosates, Intelligence artificielle)
- ▶ Clarifier la gestion des très grandes infrastructures de recherche
- ▶ Favoriser l'appropriation des outils du Programme d'investissement d'avenir (PIA), les évaluer et simplifier leur fonctionnement
- ▶ Refonder les relations Universités – Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et Hôpitaux – Universités – EPST en matière de formation et de recherche

RENFORCER LA POLITIQUE D'INNOVATION

- ▶ Simplifier la politique de soutien à l'innovation en s'appuyant sur le conseil de l'innovation
- ▶ Développer la dynamique de start-ups Deeptech et le plan Intelligence artificielle (IA)
- ▶ Mettre en œuvre les « grands défis »
- ▶ Expérimenter la constitution de campus d'innovation
- ▶ Relancer la recherche partenariale (simplifier la gestion de la propriété intellectuelle, mandataire unique, contrats types...)

ASSOULIR LA GESTION DE RESSOURCES HUMAINES EN DIVERSIFIANT LES PROFILS ET LES MISSIONS

- ▶ Améliorer l'attractivité internationale de la recherche publique
- ▶ Favoriser la diversification des missions des parcours des enseignants-chercheurs
- ▶ Fluidifier les parcours public-privé
- ▶ Renforcer l'autonomie de gestion des établissements

COHÉSION DES TERRITOIRES ET RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DÉPLOYER LA POLITIQUE DE COHÉSION DES TERRITOIRES

- ▶ Créer l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- ▶ Adapter l'action de l'État pour les territoires en difficulté
- ▶ Proposer un plan d'action pour les ruralités
- ▶ Déployer le plan Cœur de villes
- ▶ Tenir les objectifs de couverture numérique du territoire
- ▶ Mettre en place un programme de développement des tiers lieux
- ▶ Suivre les contrats territoriaux spécifiques (Bassin minier, Creuse, Littoral 21...)

RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES COLLECTIVITÉS ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES

- ▶ Renforcer le dialogue avec les collectivités dans le cadre de la Conférence nationale des territoires (CNT) renouvelée
- ▶ Promouvoir et assurer le respect des termes du « pacte financier » entre l'État et les collectivités, en lien avec le MACP
- ▶ Préparer et accompagner les évolutions institutionnelles structurantes : Grand Paris, métropoles européennes
- ▶ Revoir les modes de contractualisation avec les collectivités
- ▶ Approfondir le baromètre de la cohésion des territoires en lien avec les associations d'élus locaux
- ▶ Coordonner l'action gouvernementale en faveur de la Corse
- ▶ Conduire le dialogue sur l'évolution institutionnelle de l'Alsace

MOBILISER POUR LES QUARTIERS

- ▶ Réformer les modes d'intervention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et conventionner la quasi-totalité des projets ANRU d'ici l'été 2019 (150 – 200 quartiers d'ici la fin 2018)
- ▶ Déployer le plan sur les copropriétés dégradées
- ▶ En lien avec la ministre du Travail, renforcer le déploiement des emplois francs
- ▶ Animer les pactes signés dans le cadre du plan avec les entreprises, les associations, les collectivités
- ▶ Développer les attributions de logement social en faveur des plus modestes en évitant les concentrations sur les mêmes quartiers
- ▶ Veiller à la mobilisation des autres ministères sur la mise en œuvre du plan et mettre en place les volets qui dépendent du ministère

METTRE EN ŒUVRE LA LOI ELAN (ÉVOLUTION DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU NUMÉRIQUE), LA RÉDUCTION DE LOYER DE SOLIDARITÉ (RLS) ET MENER LES ACTIONS PRIORITAIRES

- ▶ Prendre dans les 6 mois les décrets d'application de la loi
- ▶ Accompagner la mise en place des premiers projets partenariaux d'aménagement et des premières Grandes Opérations d'Urbanisme
- ▶ Avancer dans la dynamique de simplification du code de la construction et de l'habitation
- ▶ Mener à bien la réorganisation des bailleurs sociaux d'ici 2021
- ▶ Mobiliser les outils de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour accompagner les projets locaux
- ▶ Définir les conditions et expérimenter de nouvelles politiques de loyer dans le secteur HLM
- ▶ Suivre l'évolution de la construction par territoire
- ▶ Mener les actions prioritaires (lutte contre la vacance de logements, plan 60 000 logements étudiants et 20 000 logements jeunes, mobilisation du foncier public et privé, transformation de bureaux en logements, lutte contre la précarité énergétique, lutte contre les marchands de sommeil)

RÉFORMER LE CALCUL DES APL AVEC LA CONTEMPORANÉITÉ DES RESSOURCES

- ▶ En lien avec la Ministre des solidarités et de la santé et le Ministre de l'action et des comptes publics, mettre en œuvre la réforme au printemps 2019

DÉPLOYER LE PLAN LOGEMENT D'ABORD

- ▶ Créer 50 000 places « logement d'abord » (création de pensions de famille et mobilisation du parc privé)
- ▶ Avoir une connaissance plus fine des publics à la rue dans les métropoles à enjeu, avec le développement de la professionnalisation des maraudeurs et en lien avec les démarches des collectivités d'opérations de décompte des SDF

RÉFORMER LE MINISTÈRE

- ▶ Contribuer à la réforme de l'administration territoriale, adapter les administrations centrales, déconcentrer et s'adapter aux enjeux numériques

OUTRE-MER

METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DU LIVRE BLEU OUTRE-MER : DES TERRITOIRES DE PROJET, DES TERRITOIRES À VIVRE, DES TERRITOIRES À ACCOMPAGNER

- ▶ Prioriser et assurer le suivi des mesures du livre bleu outre-mer (rendez-vous gouvernementaux à six mois)
- ▶ Porter les réformes des aides économiques outre-mer (projet de loi de finances et projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019) ainsi que la réorientation des moyens budgétaires (réforme de la TVA non perçue récupérable / réforme de l'impôt sur le revenu)
- ▶ Conduire l'élaboration des plans et contrats de convergence par territoire (signature début deuxième semestre 2018)

GARANTIR LE BON DÉROULEMENT DU RÉFÉRENDUM D'AUTODÉTERMINATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET PRÉPARER LA SUITE

- ▶ Superviser les opérations de préparation du référendum, en liaison étroite avec le ministère de l'intérieur et le Haut-Commissariat
- ▶ Veiller à la concertation avec les forces politiques du territoire ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes
- ▶ Poser les bases permettant la poursuite du dialogue après le 4 novembre 2018 jusqu'aux élections provinciales de mai 2019 et au-delà

PROMOUVOIR LE RÉFLEXE OUTRE-MER AU SEIN DU GOUVERNEMENT

- ▶ Veiller à la prise en compte de la dimension outre-mer le plus précocement dans les textes et les politiques publiques portés par les différents ministères
- ▶ Adapter l'organisation de l'État à la situation des outre-mer (démarche Guyane)

CULTURE

RÉFORMER L'AUDIOVISUEL PUBLIC

- ▶ Mettre en œuvre la réforme décidée en juillet 2018 (suppression de deux canaux, développements numériques, rapprochement France 3 et France bleu pour le développement d'une offre régionale, redéploiement des programmes jeunesse et Outre Mer)
- ▶ Poursuivre la réflexion sur l'évolution de l'audiovisuel extérieur
- ▶ Réformer la gouvernance
- ▶ Expertiser les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation pour la Contribution à l'audiovisuel public (CAP)

CONDUIRE LA RÉFORME DE LA LOI DE 1986

- ▶ Transposition de la directive « services de médias audiovisuels » (SMA)
- ▶ Instruire les évolutions de la régulation

DÉMOCRATISER L'ACCÈS À LA CULTURE À TRAVERS L'ÉDUCATION ET LE PASS CULTURE

- ▶ Renforcer l'éducation artistique et culturelle, notamment avec le ministère de l'Éducation nationale
- ▶ Lancer l'expérimentation du Pass culture dans cinq territoires
- ▶ Conforter le modèle économique du Pass via des partenariats et élargir l'offre du Pass en vue de sa généralisation fin 2019

REDYNAMISER LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

- ▶ Réorganiser l'administration du patrimoine
- ▶ Poursuivre la restauration du patrimoine en péril initiée avec le loto
- ▶ Développer les partenariats à l'international (Abu Dhabi, Arabie Saoudite)
- ▶ Préparer les assises européennes du patrimoine (mission Sellal) ;
- ▶ Assurer la rénovation phasée de Villers-Cotterêts en vue de l'implantation d'un centre de la francophonie

RÉFORMER LA POLITIQUE MUSÉALE

- ▶ Finaliser le rapprochement des Services à compétence national (SCN) avec des établissements existants
- ▶ Revoir les relations DG/Réunion des musées nationaux (RMN) / Musées et adapter le statut des musées nationaux
- ▶ Réussir la transformation de la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (RMN/GP)

RÉFORMER LE MINISTÈRE

- ▶ Réformer l'administration territoriale, adapter les administrations centrales, déconcentrer

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

ASSURER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE PERFORMANTE AUX PLANS ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

- ▶ Assurer le suivi de la feuille de route des Etats Généraux de l'Alimentation et la mise en œuvre du projet de loi et des plans de filière
- ▶ Accompagner la transformation notamment grâce au grand plan d'investissement
- ▶ Moderniser le réseau des chambres d'agriculture

MOBILISER LES POLITIQUES EUROPÉENNES AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION

- ▶ Négocier la réforme de la politique agricole commune (PAC), en portant les ambitions de souveraineté alimentaire et de transition environnementale, les objectifs de lisibilité et de simplicité. Elaborer les positions françaises sur l'architecture environnementale de la future PAC en lien avec le ministère de la transition écologique et solidaire
- ▶ Préparer la mise en œuvre de la future PAC avec les conseils régionaux
- ▶ Sécuriser les paiements des aides PAC (délais, procédures, refus d'apurement)
- ▶ Améliorer la gouvernance et la gestion du Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (pêche et aquaculture), dans le contexte du Brexit

PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

- ▶ Mettre en œuvre la séparation du conseil et de la vente de pesticides
- ▶ Réformer le conseil aux agriculteurs et essaimer de bonnes pratiques
- ▶ Assurer le suivi du plan d'action pesticides avec une attention particulière sur le glyphosate
- ▶ Assurer le suivi du 50 % bio, produits de qualité ou locaux dans les cantines

RENFORCER LA SÉCURITÉ SANITAIRE

- ▶ Améliorer les contrôles sur le plan qualitatif et quantitatif (organisation, moyens, pression de contrôle)

RENFORCER ET DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS LES SECTEURS AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE, FORESTIER ET DE LA PÊCHE

- ▶ Mieux intégrer l'enseignement agricole dans l'offre éducative
- ▶ Structurer les travaux entre l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) / l'association de coordination technique agricole (ACTA) et les chambres d'agriculture
- ▶ Mener à terme le rapprochement AgroParisTech – Université Paris Saclay
- ▶ Mener à terme le rapprochement INRA – IRSTEA
- ▶ Renforcer les synergies entre les écoles d'agronomie et refonder l'enseignement supérieur vétérinaire

RÉFORMER LE MINISTÈRE

- ▶ Adapter les organisations et approfondir la déconcentration
- ▶ Mutualiser davantage les fonctions support des opérateurs
- ▶ Refonder le modèle de l'Office national des forêts
- ▶ Revoir la gouvernance de France AgriMer

SPORTS

RÉUSSIR LES JEUX OLYMPIQUES (JO) PAR UNE PRÉPARATION EFFICACE

- ▶ Définir et mettre en œuvre la stratégie de la haute performance
- ▶ Travailler l'héritage des JO avec l'ensemble des acteurs
- ▶ Assurer le déroulement des investissements, en respectant les délais et les enveloppes budgétaires
- ▶ Mettre en place des actions afin que tous les Français, quel que soit le territoire, soient concernés par les JO

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET LA RÉGULATION DU SPORT

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE NATIONALE SPORT SANTÉ

- ▶ Instruire les conditions de mise en place de la « prescription d'activité physique adaptée », formations des médecins généralistes, implication des fédérations
- ▶ Réaliser une cartographie de sports à pratiquer dans le cadre de l'accompagnement sport – santé
- ▶ Définir avec le ministère de la santé la « stratégie sport santé » : lutter contre la sédentarité et l'inactivité sportive, développer les expérimentations avec les différents acteurs (associations, maisons de la santé, CHU...)
- ▶ Développer la communication sur l'apport de l'activité physique

AUGMENTER DE 3 MILLIONS LE NOMBRE DE PRATIQUANTS

- ▶ Développer les offres sportives à destination de tous les publics sous toutes les formes (clubs, numérique, familial, amateurs, personnes en situation de handicap, personnes âgées)
- ▶ Accompagner les mutations des activités sportives des fédérations et des clubs
- ▶ Assurer une passerelle efficace entre la pratique du sport à l'école et la pratique du sport en clubs ou en associations
- ▶ Corriger les inégalités d'accès à la pratique : prioriser le soutien aux équipements sportifs et développer la pratique des publics les plus éloignés
- ▶ Favoriser le développement de la pratique d'activités sportives et physiques en entreprise

RÉFORMER LE MINISTÈRE

- ▶ Réformer l'administration territoriale, adapter les administrations centrales, déconcentrer au niveau départemental
- ▶ Installer une Agence nationale d'appui, d'évaluation et de financement du sport
- ▶ Responsabiliser et autonomiser le monde sportif
- ▶ Moderniser le réseau des conseillers techniques sportifs, faire évoluer leurs missions en lien avec les fédérations

TRANSPORTS

FAIRE ADOPTER LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

- ▶ Présenter un projet de loi en Conseil des Ministres en novembre 2018
- ▶ Acheter les concertations sur le financement et la programmation des infrastructures
- ▶ Déployer le Plan vélo
- ▶ Présenter au dernier trimestre 2018 un engagement commun des principales métropoles concernées et de l'État en faveur du déploiement des zones à faibles émissions et plus généralement de la mobilité propre
- ▶ Présenter avant fin 2018 une stratégie sur l'équilibre et la régulation du secteur taxis/VTC
- ▶ Assurer la concertation pour accompagner l'ouverture de la concurrence des bus en Ile-de-France

METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DE LA SNCF DE MANIÈRE PROACTIVE

- ▶ Mettre en place le nouveau groupe SNCF au 1^{er} janvier 2020
- ▶ Faire aboutir les chantiers prioritaires de la convention de branche au 1^{er} janvier 2020
- ▶ Suivre le rétablissement de productivité demandée à la SNCF
- ▶ Faire en sorte que la mise en concurrence soit effective sur certaines lignes TER et Intercités avant la fin du quinquennat

METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DES PORTS

- ▶ Réviser le modèle économique des ports
- ▶ Proposer une stratégie de l'État pour les grands ports maritimes avant fin 2018

METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DE LA GESTION DES ROUTES

- ▶ Proposer une stratégie de gestion du réseau routier national non-concédé à l'automne 2018
- ▶ Étudier la pertinence de la création de Routes de France

DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LE TRANSPORT AÉRIEN

- ▶ Améliorer le niveau de sûreté et la capacité du ciel français
- ▶ Poursuivre la transition énergétique et écologique du secteur, en particulier par des biocarburants aéronautiques (fin 2018/T1 2019)
- ▶ Étudier puis mettre en œuvre une politique pour la compétitivité du pavillon français
- ▶ Proposer une politique raisonnée de desserte aérienne des territoires les plus enclavés (fin 2018/T1 2019)
- ▶ Veiller à la réalisation des projets à enjeux

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

INVESTIR LE VOLET INTERNATIONAL ET LA PROMOTION D'UNE « DIPLOMATIE FÉMINISTE »

- ▶ Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un thème de la présidence du G7 en 2019
- ▶ Préparer l'installation d'une *task force* dans le cadre du Forum économique mondial

METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

- ▶ Mettre en œuvre les 25 mesures annoncées le 25 novembre 2017
- ▶ Mettre en œuvre les dispositions de la loi contre les violences sexistes et sexuelles, notamment celle relative à la lutte contre les outrages sexistes
- ▶ Elaborer un plan de lutte contre l'excision

METTRE EN ŒUVRE LES MESURES RELATIVES À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- ▶ Assurer le suivi de la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs

AMÉLIORER LA CONCILIATION DES TEMPS DE VIE

- ▶ Réformer le congé maternité
- ▶ Préparer la réforme des autres congés liés à la parentalité
- ▶ Établir la transparence des critères d'attribution des places en crèche
- ▶ Mener une étude sur la situation des mères célibataires et des femmes seniors

LUTTER CONTRE L'EXPOSITION DES ENFANTS À LA PORNOGRAPHIE

- ▶ Mieux contrôler l'accès des mineurs aux sites pornographiques
- ▶ Assurer le suivi du dispositif d'éducation à la sexualité

FEMMES ET ENVIRONNEMENT

- ▶ Améliorer la transparence de la composition des produits d'hygiène et de beauté

RENFORCER LE SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

- ▶ Auditer le fonctionnement du service et de ses structures satellites et élaborer des scénarios d'évolution

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- ▶ Mettre en place un programme de testing de non-discrimination dans les principaux actes de la vie quotidienne (accès à l'emploi, au logement, au crédit bancaire, à la santé, etc.)
- ▶ Inclure un module dédié à la lutte contre les discriminations dans la formation continue des managers publics

HANDICAP

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE POUR L'AUTISME

- ▶ Structurer les plateformes et lancer le forfait d'intervention précoce
- ▶ Lancer le plan de repérage et de dépistage des adultes
- ▶ Déployer les plateformes de répit
- ▶ Mettre en œuvre les mesures relatives à la recherche
- ▶ Mettre en œuvre les mesures relatives à la formation

TRANSFORMER LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LES RENDRE PLUS INCLUSIVES

- ▶ Construire une école inclusive pour le plus grand nombre
- ▶ Refonder la gouvernance et les outils de la politique de l'emploi des travailleurs handicapés
- ▶ Développer l'habitat et la ville inclusifs
- ▶ Rendre visibles les projets de territoires 100 % inclusifs
- ▶ Mobiliser les ressources médico-sociales en appui des politiques inclusives

SYSTÉMATISER UNE DÉMARCHE DE SIMPLIFICATION TOUT AU LONG DU PARCOURS DE VIE

- ▶ Mettre en œuvre les propositions du rapport Taquet-Serres :
- ▶ Allonger la durée d'attribution des principales prestations et droits dans le cas de handicap non susceptible d'évolution
- ▶ Déléguer la responsabilité des renouvellements aux acteurs de proximité
- ▶ Rénover le dispositif de notification des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)
- ▶ Mettre en place une plateforme numérique nationale d'information et de services

RENFORCER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DU HANDICAP

- ▶ Redynamiser le Comité interministériel du handicap (CIH) et organiser une Conférence nationale du handicap (CNH) sous une forme renouvelée
- ▶ Revoir la gouvernance territoriale des politiques inclusives dont celle des MDPH

NUMÉRIQUE

CRÉER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ET TECHNOLOGIQUE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

- ▶ Faire évoluer le cadre fiscal et réglementaire pour favoriser le développement des startups
- ▶ Développer l'action et le développement de la French Tech dans les territoires et à l'international
- ▶ Doter la France d'une stratégie en matière d'intelligence artificielle et d'exploitation du potentiel des données
- ▶ Déployer un plan ambitieux en faveur de la transformation numérique des TPE / PME

ASSURER LE PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉTAT EN LIEN AVEC LA DITP

- ▶ Accompagner la simplification et la numérisation des démarches administratives
- ▶ Engager une réforme en profondeur du système d'information de l'État au bénéfice des usagers et des agents
- ▶ Accompagner les ministères dans la mise en œuvre du volet numérique de leur plan de transformation ministériel (sécurisation des projets SI et transformation numérique de leurs politiques publiques)

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'INCLUSION NUMÉRIQUE

- ▶ Favoriser l'accès des citoyens et des entreprises au haut et très haut débit
- ▶ Déployer la stratégie d'inclusion numérique dans les territoires (médiation sur les territoires, pass numérique, participation aux MSAP nouvelle génération)

CONFIANCE NUMÉRIQUE : RENFORCER LES OUTILS DE RÉGULATION

- ▶ Renforcer le dispositif national de cyber-sécurité
- ▶ Piloter les Etats généraux des nouvelles régulations numériques
- ▶ Lancer un écosystème d'identités numériques de confiance



Contact :

Service de presse de Matignon
57, rue de Varenne - 75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79
www.gouvernement.fr